



IMPROVED CYCLING SAFETY - NEW BRUNSWICK ONE (1) METER PASSING LAW NEW BRUNSWICK

On Nov 09, 2015 a group of New Brunswick cyclists met with Dr Ed Doherty, MLA for Saint John Harbour. The proposal was to sponsor legislation of a collaborative effort by Saint John Cycling, Fredericton Folks on Spokes and the Capital Region Bicycle Advisory Group to increase bicycle safety in New Brunswick by amending and modernizing the New Brunswick Motor Vehicle Act. This action is to quantify a one meter clearance for the passing of cyclists on roadways, plus update subsections and terminology in the Motor Vehicle Act which have been superseded by urban growth patterns and technical progress.

This proposal is a no-cost, proactive measure with positive impacts on safety, health, community and cycling tourism. The discussion process alone raises cycling safety awareness and promotes a healthy option for active living as supported by numerous New Brunswick medical associations and government departments. Similar amendments to provincial Motor Vehicle Acts have recently been passed by Nova Scotia and Ontario and are recommended by advocacy and safety organizations in Manitoba and Alberta as well.

Given a large portion of the Trans Canada Trail through New Brunswick will use the provincial highways with signs, this amendment to modernize the Motor Vehicle Act will go far to promote safer cycling in of New Brunswick for residents and tourists alike.

Spread the word, talk to your friends and government officials at all levels.

It's your health and safety.

\\VELO\SM\20 Jan 2016



LA SÉCURITÉ EN VÉLO AMÉLIORÉ - NOUVEAU-BRUNSWICK ADAPTATION DE LA LOI '1 MÈTRE' AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le 9 novembre 2015 un groupe de cyclistes du Nouveau-Brunswick a rencontré le Dr Ed Doherty, député provincial de Saint John Harbour. La proposition est un effort de collaboration avec Vélo Saint John, les gens de Folks on Spokes à Frédéricton et le Groupe consultatif de vélo de la région de la capitale. Elle a pour but de parrainer la législation pour modifier et moderniser la sécurité en vélo au Nouveau-Brunswick en modernisant la Loi sur les véhicules à moteur du Nouveau-Brunswick.

Cette action est de quantifier un dégagement d'un mètre pour le passage des cyclistes sur les routes, plus la mise à jour des paragraphes et terminologie de la Loi sur les véhicules à moteur qui sont périmées par la croissance urbaine et le progrès technique.

Cette proposition n'a aucun frais et est une mesure proactive avec effets positifs sur la sécurité, la santé, la communauté et le cyclotourisme.

Le processus de discussion à lui seul sensibilise la sécurité en vélo et favorise une option saine pour la vie active soutenue par de nombreuses associations médicales et ministères du Nouveau-Brunswick.

Modification d'un projet de loi provincial similaire a récemment été approuvée par la Nouvelle-Écosse et l'Ontario et aussi recommandée par les organisations de défense des intérêts d'un groupe en Alberta et Manitoba.

Étant donné qu'une grande partie du sentier Transcanadien par le biais du Nouveau-Brunswick utilisera les routes provinciales avec des signes, cet amendement visant à moderniser la Loi sur les véhicules à moteur ira loin pour promouvoir la sécurité en vélo pour les résidents et les touristes du Nouveau-Brunswick.

Faites passer le mot, parlez-en à vos amis et les responsables gouvernementaux à tous les niveaux.

Votre santé et sécurité en vaut la peine!